



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Retraites complémentaires : la CGT ne signera pas un accord pénalisant actifs et retraités

La crise sanitaire est loin d'être terminée et le gouvernement multiplie les annonces sur une réforme des retraites visant de nouvelles mesures régressives.

En matière de retraite complémentaire, les organisations signataires de l'avenant à l'accord Agirc-Arrco de 2019 font payer aux retraités les conséquences de la crise, en actant la perte du pouvoir d'achat pendant 2 ans au prétexte que les retraités n'auraient pas subi la crise, ce que la CGT conteste !

Les signataires, minoritaires au sein des organisations de salariés, oublient délibérément que la sous-indexation de la valeur du point affecte non seulement les pensions déjà versées mais aussi les futurs droits à retraite des salariés.

Ce sont les retraités, comme les actifs, qui seront pénalisés, alors même qu'ils le sont déjà depuis longtemps :

- depuis 1990, ils ont contribué à hauteur de 60% au redressement des comptes Agirc-Arrco ;
- depuis 2019, selon la DARES, un retraité sur deux part avec une retraite complémentaire amputée de 5 à 10% durant 3 ans ;
- près de 300 000 nouveaux retraités ont liquidé, fin juin, une pension minorée et tous ceux qui partiront au cours de l'année 2021 seront perdants ;
- entre 2011 et 2019, la pension moyenne des employés et ouvriers a diminué de 8,4 % et celle des cadres de 17,9 % (chiffres Agirc-Arrco).

L'argument visant à dire que la perte ne serait que de quelques euros par mois est méprisant pour la situation de nombreux retraités qui ont du mal à finir les fins de mois.

### Des négociations à sens unique !

La CGT a fait plusieurs propositions :

- pouvoir puiser dans les 9 mois de réserves (qui sont d'ailleurs leur raison d'être en cas de crise) afin de maintenir le niveau des pensions ;
- mettre en place une contribution patronale d'équilibre technique temporaire (CETT) en faveur de l'égalité femmes/hommes qui permettrait de dégager en moyenne, chaque année, plus de 4 milliards d'euros de ressources supplémentaires ;
- mettre à contribution des revenus financiers des entreprises cotées en bourse, ceux-ci étant principalement détenus par des entreprises ayant largement bénéficié d'argent public tout en continuant à licencier.

Toutes les propositions alternatives ont été ignorées. On est en droit de s'interroger sur la loyauté de ces négociations lorsque seules les propositions visant à mettre à contribution les salariés et retraités sont évoquées et ... retenues par le Medef !

Pour pérenniser le régime Agirc-Arrco, des ressources supplémentaires sont indispensables. Sinon, son fonctionnement « à cotisations définies » offre un tremplin aux futures réformes gouvernementales et au développement de la capitalisation, véritable manne pour les assurances privées.

Pour ces raisons et après avoir consulté l'ensemble de ses organisations, **la CGT ne signera pas cet avenant à l'accord Agirc-Arrco.**

Elle appelle les salariés et retraités à se mobiliser les 1<sup>er</sup> et 5 octobre prochains. Pour garantir nos droits à la retraite dans les régimes de base comme complémentaires, il nous faut gagner des augmentations de salaires et des emplois pérennes.